

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 11 DÉCEMBRE 2023, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Patricia Bernard et Christine Thibeault, messieurs les conseillers François Potvin, Denis Bourgault et Jean-François Lavoie.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE JEAN MORENCY.

EST AUSSI PRÉSENT : M. Jean-Sébastien Nadeau.

EST ABSENTE : Madame la conseillère Marie-Lou Darveau.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Jean Morency procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision communautaire.

2023-295

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE l'ordre du jour soit et est accepté en reportant les points 11 - Adoption du règlement 605-2023 concernant la création d'une réserve financière pour le traitement des eaux usées et 12 - Affectation de la réserve pour le traitement des eaux usées (Règlement 605-2023) et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire et extraordinaire du 04-12-2023, avec dispense de lecture
5. Suivi du procès-verbal
6. Sollicitations, invitations, adhésions
7. Approbation des comptes du mois de novembre 2023
8. Modification des annexes du règlement 547-2019, concernant la tarification des services
9. Adoption du règlement 603-2023 - Taxation 2024
10. Adoption du règlement 604-2023 concernant une augmentation de 150 000 \$ du fonds de roulement de la Ville de Normandin afin de l'établir à 250 000 \$
- ~~11. Adoption du règlement 605-2023 concernant la création d'une réserve financière pour le traitement des eaux usées~~
- ~~12. Affectation de la réserve pour le traitement des eaux usées (Règlement 605-2023)~~
13. Adoption du budget 2024 de l'Aérodrome Lac-Saint-Jean
14. Augmentation de fonds - Surveillance du chantier carré Marie-Brassard
15. Vente partagée du terrain lot #3 308 924 (remplace et abroge 2023-232)
16. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires
17. Dépôt des déclarations des dons et avantages de plus de 200 \$
18. Correspondance
19. Rapport des élus
20. Questions du public
21. Varia
- 21.1 Adjudication du contrat de remplacement de la pompe du puits d'eau potable numéro 2
22. Prochaine assemblée publique le 15 janvier 2024
23. Levée de l'assemblée

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucun conflit d'intérêts.

2023-296

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE
L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE ET
EXTRAORDINAIRE DU 04-12-2023, AVEC
DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire et extraordinaire tenues le 4 décembre 2023, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-François Lavoie,

QUE le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues le 4 décembre 2023, tel que déposé à la présente séance.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucun suivi.

SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS :

Aucune demande reçue.

2023-297

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE
NOVEMBRE 2023 :

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes du mois de novembre 2023 et que tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes du mois de novembre 2023 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de novembre 2023, pour un montant de 743 636.89 \$ le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifié par l'élu(e) mandaté(e) à cette fin.

REPRODUCTION DU CERTIFICAT DU DIRECTEUR FINANCIER 11-2023

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Je soussigné, Robin Tremblay, directeur des finances de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-298

MODIFICATION DES ANNEXES DU
RÈGLEMENT 547-2019, CONCERNANT LA
TARIFICATION DES SERVICES :

CONSIDÉRANT que les annexes du règlement 547-2019 doivent être modifiées pour y inclure les tarifs pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT que ces annexes peuvent être modifiées par résolution;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

QUE les annexes 1 à 9 du règlement 547-2019 établissant la tarification pour l'utilisation des biens, services et activités de la Ville de Normandin, soient modifiées et remplacées audit règlement.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-299

ADOPTION DU RÈGLEMENT 603-2023 -
TAXATION 2024 :

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 4 décembre 2023, ainsi que le dépôt du projet;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal ont préalablement reçu une copie du texte du règlement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

QUE le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement 603-2023 concernant la fixation de taux variés de taxes foncières, des tarifs pour services municipaux, des taux pour location des terrains des maisons mobiles et des conditions de perception pour l'exercice financier 2024.

NOTE: Le règlement sera reproduit en totalité dans le registre des règlements de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2023-300

ADOPTION DU RÈGLEMENT 604-2023
CONCERNANT UNE AUGMENTATION DE 150
000 \$ DU FONDS DE ROULEMENT DE LA VILLE
DE NORMANDIN AFIN DE L'ÉTABLIR À 250 000
\$:

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal ont préalablement reçu une copie du texte du règlement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement numéro 604-2023 concernant une augmentation de 150 000 \$ du fonds de roulement de la Ville de Normandin afin de l'établir à 250 000 \$.

NOTE: Le règlement sera reproduit en totalité dans le registre des règlements de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-301

ADOPTION DU BUDGET 2024 DE
L'AÉRODROME LAC-SAINT-JEAN :

CONSIDÉRANT que l'Aérodrome Lac-Saint-Jean a déposé ses prévisions budgétaires 2024 et que la Ville de Normandin doit en faire l'adoption;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE la Ville de Normandin adopte les prévisions budgétaires d'opération et d'immobilisation 2024 de l'Aérodrome Lac-Saint-Jean.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-302

AUGMENTATION DE FONDS - SURVEILLANCE
DU CHANTIER CARRÉ MARIE-BRASSARD :

CONSIDÉRANT la résolution 2023-174 prise lors de l'assemblée publique du 10 juillet 2023 au montant de 55 056.33 \$;

CONSIDÉRANT QUE le montant initial couvrait partiellement la durée estimée du chantier;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

QUE le conseil municipal accorde un montant additionnel de 30 000 \$ avant taxes, pour couvrir les frais de surveillance de chantier du carré Marie-Brassard.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-303

VENTE PARTAGÉE DU TERRAIN LOT #3 308 924
(REPLACE ET ABROGE 2023-232) :

CONSIDÉRANT les intentions d'achat dûment signées par les propriétaires contiguës du terrain lot #3 308 924;

CONSIDÉRANT QUE ledit terrain doit être séparé par un arpenteur afin de pouvoir procéder à la vente en bonne et due forme;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

QUE le conseil de la Ville de Normandin procède à la vente du terrain portant le numéro de lot projeté 6 601 710 cadastre du Québec, en faveur de Mme Sylvie Robert et M. Alain Mathieu, d'une superficie estimée de 52.1 mètres carrés, au prix de 826.65 \$ incluant les frais d'administration de 15 % et les taxes applicables;

QUE le conseil de la Ville de Normandin procède à la vente du terrain portant le numéro de lot projeté 6 601 711 cadastre du Québec, en faveur de M. François Girard, d'une superficie estimée de 52.1 mètres carrés, au prix de 826.65 \$ incluant les frais d'administration de 15 % et les taxes applicables;

QUE les frais de notaire et d'arpenteur seront assumés par les acheteurs;

QUE M. Jean Morency, maire et monsieur Jean-Sébastien Nadeau, directeur général et greffier, soient autorisés à signer tous les documents inhérents à la vente de ce terrain.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-304

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS
PÉCUNIAIRES :

Le directeur général et greffier, Monsieur Jean-Sébastien Nadeau confirme séance tenante que tous les membres du conseil municipal lui ont remis leur déclaration d'intérêts pécuniaires dûment complétée, à l'exception de la conseillère #5 Mme Christine Thibeault dont le renouvellement est uniquement en février, et que le tous sera confirmé à la direction régionale des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ÉLUS	DÉCLARATION REMISE
Jean Morency	Oui
Patricia Bernard	Oui
Marie-Lou Darveau	Oui
François Potvin	Oui
Denis Bourgault	Oui
Jean-François Lavoie	Oui
Christine Thibeault	Non (renouvellement uniquement en février)

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

2023-305

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES DONNS ET
AVANTAGES DE PLUS DE 200 \$:

En vertu de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1) le greffier dépose au conseil un extrait du registre public des déclarations faites par un ou plusieurs des membres du conseil, depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé.

CORRESPONDANCE :

Aucune.

RAPPORT DES ÉLUS :

Chaque membre du conseil municipal informe l'assemblée des activités auxquelles il a pris part depuis l'assemblée précédente.

QUESTIONS DU PUBLIC :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

VARIA :

2023-306

ADJUDICATION DU CONTRAT DE
REPLACEMENT DE LA POMPE DU PUIT D'EAU
POTABLE NUMÉRO 2 :

CONSIDÉRANT le bris de la pompe du puits numéro 2 dans la nuit du 5 au 6 décembre 2023 et l'urgence de rétablir le fonctionnement rapidement ainsi que la rareté des fournisseurs dans ce domaine;

CONSIDÉRANT QUE le coût des réparations de la présente pompe âgée de 40 ans est évalué entre 50 000 \$ et 75 000 \$ et que R.J. Lévesque nous propose une pompe submersible à moindre coût;

CONSIDÉRANT les soumissions soumises de R.J. Lévesque afin d'enlever la présente pompe, expertiser le puits et l'installation de la nouvelle pompe submersible pour un coût total de 35 025 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux seront financés à même le budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE la Ville de Normandin accorde le contrat de services professionnels pour le remplacement de la pompe du puits d'eau potable numéro 2, à la firme R.J. Lévesque & Fils au coût de 35 025 \$, plus taxes.

QUE monsieur Francis Gauthier, directeur des travaux publics soit autorisé à signer les documents nécessaires pour et au nom de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 15
JANVIER 2024 :

2023-307

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

QUE l'assemblée soit et est close à 20 heures 28.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Jean Morency, maire

Jean-Sébastien Nadeau
Directeur général et greffier